

Service instructeur
Développement Economique,
Enseignement Supérieur et Tourisme

N° 2018907

Service consulté
DIF

Soutien à l'Association Alsace Biovalley

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'allouer à l'Association Alsace Biovalley une subvention de fonctionnement de 12 000 € pour l'année 2007.

L'Association Alsace Biovalley sollicite le Département en vue de l'attribution de la subvention de fonctionnement pour l'année 2007.

Depuis 2001 et jusqu'à 2005, le Département a soutenu annuellement Biovalley à hauteur de 22 860 €.

En 2005, une subvention complémentaire de 20 000 € a été versée par le Département afin de soutenir l'association dans le cadre des démarches entreprises pour obtenir la labellisation, puis la structuration du Pôle de Compétitivité Innovations Thérapeutiques.

En 2006, le Département est intervenu à hauteur de 36 352 € dont 11 553 € concernant les actions propres à Biovalley et 24 799 € concernant les actions de Biovalley directement liées au Pôle.

Pour 2007, Alsace Biovalley et le Pôle Innovations Thérapeutiques, en collaboration avec Alsace International, ont décidé de proposer un plan d'action unique dans le but de coordonner les efforts pour le développement, en Alsace, de la filière des sciences de la vie et de ses acteurs.

Ces objectifs seront enrichis par les actions planifiées par les autres organismes intervenant sur la filière et notamment l'ADIRA et le CAHR pour les questions d'implantation et d'accompagnement des entreprises sur certains projets et le SEMIA, incubateur d'entreprises, pour les questions de créations d'entreprises.

Deux objectifs ont été privilégiés :

- offrir un ensemble de services à valeur ajoutée aux acteurs de la filière permettant :
 - de faciliter la création ou le développement d'activités économiques et de partenariats,
 - de soutenir l'effort d'innovation, en particulier en coopération avec la recherche publique,
 - de faciliter l'accès à des plateformes technologiques de services,
- renforcer la position internationale de la filière alsacienne des sciences de la vie par :
 - le renforcement de la coopération tri-nationale,
 - la mise en place de partenariats,
 - la mise en valeur de l'attractivité du territoire.

Deux évènements majeurs sont organisés en 2007 dans le Haut-Rhin :

- la conférence annuelle de Biovalley tri-national qui a rassemblé le 19 juin 2007 à MULHOUSE les acteurs académiques et industriels des trois régions (BÂLE, FRIBOURG et ALSACE),
- le Vème Symposium scientifique sur le thème de la biologie végétale sur le site du Biopôle à COLMAR les 8 et 9 novembre 2007.

Le budget prévisionnel 2007, joint en annexe, s'élève à 1 362 166 €.

La Région Alsace, qui soutient fortement Biovalley, est également son principal financeur puisqu'elle est sollicitée à hauteur de 538 714 € en plus des aides complémentaires pour les diverses actions de Biovalley. Le Conseil Général du Bas-Rhin a accordé une aide de 27 500 €.

Le Conseil Général du Haut-Rhin est sollicité à hauteur de 12 000 €. Cette subvention est inférieure aux années précédentes du fait de notre participation au fonctionnement de l'association de gouvernance du Pôle Innovations Thérapeutiques à hauteur de 50 000 € par an et qui comprend les actions liées au Pôle. La subvention proposée en faveur de Biovalley redevient donc une aide « classique » pour soutenir le fonctionnement de l'association.

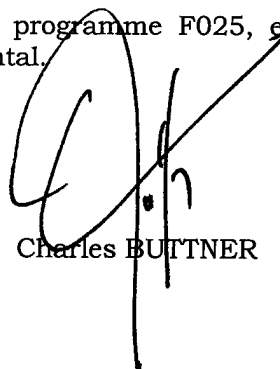
Le CAHR, qui est membre du bureau de l'association, a émis un avis favorable à ce soutien estimant que Biovalley met de nouveaux moyens en œuvre pour développer les activités dans le Haut-Rhin.

Aussi, compte tenu de notre soutien depuis 2001 à Biovalley et de la dynamique initiée pour le développement de la filière des sciences de la vie en Alsace, une suite favorable pourrait être réservée à la demande de Biovalley.

En conclusion, je vous propose :

- d'allouer une subvention de fonctionnement de 12 000 € à l'Association Alsace Biovalley pour l'exercice 2007,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F025, enveloppe 9711, nature 6574, fonction 93 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

